

Signature du contrat de développement territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon

Après l'approbation à l'unanimité du contrat de développement territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon en séance officielle du conseil territorial le 30 janvier 2015, le Préfet et le Président du Conseil Territorial ont convenu de procéder à sa signature officielle ce 5 février 2015.

Cet accord intervient au terme d'un processus de concertation de deux ans au cours duquel ont été consultés les élus, les institutionnels, les différents services de l'Etat et de la Collectivité ainsi que les partenaires du milieu socio-économique.

Le contrat de développement 2015-2018 s'inscrit dans le cadre des orientations définies par le schéma de développement stratégique (SDS) de l'Archipel et le projet d'action stratégique de l'Etat, le PASE.

Il repose principalement sur :

1. le développement économique valorisant les atouts de l'archipel et organisés autour de pôles structurants,
2. l'amélioration du cadre de vie,
3. l'entretien et l'aménagement des infrastructures,
4. la cohésion sociale.

24 M€ d'euros dont 11 M€ pour l'Etat et 11,120 M€ pour la collectivité (le solde résultant de la participation d'autres acteurs), contribueront au développement de l'archipel autour d'axes identifiés comme prioritaires parmi lesquels :

La pêche (2,230 M€). La consolidation des infrastructures de Miquelon et la création d'ateliers relais sur Saint-Pierre permettront de structurer et de diversifier la filière. L'aquaculture bénéficiera d'un soutien important afin de poursuivre le programme d'ensemencement de coquilles saint-jacques.

L'agriculture (3,260 M€). Des crédits viennent s'ajouter aux dispositifs déjà existant permettant le financement de l'abattoir à Miquelon, d'une clinique vétérinaire moderne, et

l'accompagnement des agriculteurs dans le développement de leur exploitation. L'enjeu est de soutenir des projets innovants centrés sur la culture et l'élevage, en visant dans un premier temps un marché de proximité.

Le projet de pépinières services (0,6M€) représente un moyen complémentaire pour favoriser le développement économique et rendre le territoire plus attractif en facilitant l'installation de nouvelles entreprises.

Le tourisme (4M€). Les opérations d'aménagement du square Joffre, du littoral de Saint-Pierre, le financement de la signalétique de la ville de Saint-Pierre et de l'île aux Marins, l'achat d'un bateau assurant sa desserte, affirmeront la vocation touristique de l'archipel.

Le développement du numérique et des TIC (1M€) est une véritable opportunité pour dynamiser et développer les entreprises sur l'archipel qui doit s'ouvrir sur son environnement.

La coopération régionale, dotée de 0,636M€, viendra accompagner les initiatives favorables à cette ouverture régionale du territoire.

La question de la formation est prise en compte (3,640M€) : l'augmentation de l'enveloppe qui lui est consacrée renforcera l'offre en faveur de la formation professionnelle et continue en cohérence avec les besoins des entreprises et les attentes de la population.

Les questions environnementales n'ont pas été oubliées (4,8 M€) :

- **la réhabilitation du barrage de la Vigie (3,5M€)** sécurisera l'approvisionnement en eau potable de la ville de Saint-Pierre ;

- **la continuité de la politique de traitement des déchets** est assurée. **1M€** sont consacrés à la réalisation d'infrastructures et à l'acquisition de matériel. Ces actions s'inscrivent dans une gestion durable des déchets ;

- **les études** financées par le contrat de développement (**0,260M€**) intègrent les risques naturels et en particulier littoraux, ceux de la préservation de la biodiversité et des espaces naturels tels que le Grand Barachois et le Grand étang de Miquelon.

La rénovation des infrastructures portuaires (2,710M€) est quant à elle poursuivie avec le renforcement des digues de Saint-Pierre qui assure la protection du port et du littoral, et de l'appontement pétrolier de Miquelon, indispensable à la pérennité de l'approvisionnement en hydrocarbures.

Ce contrat de développement a une validité de 4 ans, il s'achèvera en 2018.